

N° 6 –
juin 2016

Commune de Mey

Les infos flash

Le mot du Maire :

Mes chers concitoyens

La commune de Mey dispose de trois établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5, son église, sa mairie et sa salle communale. Les règles applicables à compter du 01/01/15 permettent aux ERP de 5ème catégorie qu'une partie seulement de l'installation soit accessible pourvu que l'ensemble des prestations soient fournies.

Nous avons donc décidé d'utiliser la salle communale pour accueillir dans de bonnes conditions les personnes handicapées qui voudraient se rendre en mairie. La mise en place d'un accès informatique ainsi que divers aménagements doivent nous permettre de créer un secrétariat de mairie déporté, offrant exactement les mêmes services que le secrétariat actuel. Cette solution nous permet notamment de minimiser les coûts de notre mise en conformité.

Les vacances d'été avancent à grand pas. Cette année, nous aurons l'occasion de commémorer le 146ème anniversaire de la bataille de Mey, jour pour jour, soit le dimanche 14 août 2016.

Pour ceux qui le souhaitent, après le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité, la Confrérie des Cochoneux de la Seille nous préparera un succulent repas et les Associations s'occuperont de la buvette. N'oubliez pas, surtout si vous partez en vacances avant cette date, de réserver votre place en versant 15€ à l'association de votre choix, en respectant la date limite indiquée sur le flyer.

Et, en attendant, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances.

Le conseil municipal en bref :

Accessibilité de la mairie, de la salle et de l'église pour les personnes handicapées :

Lors de la séance du 15 juin 2016, les conseillers ont adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la commune de Mey. Dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, cet agenda correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune a élaboré son Ad' Ap sur 3 ans pour tous ses bâtiments avec un coût total de 3720 € TTC.

Afin de financer les travaux d'accessibilité, les conseillers ont voté trois demandes de subvention.

Extinction de l'éclairage public :

Les conseillers ont opté pour une extinction d'une durée de 6 heures entre 23h30 et 5h30 tous les jours.

Modification du taux de la taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement est modifiée dans la zone 1 AU du PLU passant de 5 à 7 % afin ce qui permettra de financer les travaux d'extension de voirie de la rue Paul Gilbert.

Prochain conseil municipal le 06 juillet.

A noter dans vos agenda :

14 août 2016 : **Commémoration de la bataille de Mey de 1870.**

Au programme :

10h15 : messe à l'église de Mey

11h15 : rassemblement place de l'église et départ en cortège au monument

11h30 : discours et dépôt de gerbes au monument

12h00 : verre de l'amitié offert par la commune

Repas préparé par les Cochoneux de la Seille (inscription voir flyer)



Depuis plusieurs années maintenant, **la commune de Mey a décidé de passer au zéro phyto.**

Les désherbants ne sont plus utilisés pour l'entretien de nos espaces verts, pour plusieurs raisons :

- _ pour protéger la santé de la population
- _ pour préserver l'environnement
- _ pour sauvegarder la biodiversité

Par ailleurs, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires à compter de 2017 pour les collectivités publiques.

Bon à savoir : la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019.

Mey s'engage pour la biodiversité :

Si vous observez depuis quelques temps des espaces non tondus dans les pelouses de la commune, ce n'est pas un oubli, c'est simplement une zone de refuge pour la biodiversité. Réserver un espace non tondu de prairie permet la création d'une zone de calme qui sera appréciée par de nombreux animaux pour s'y réfugier, s'y nourrir et s'y reproduire. Insectes, oiseaux, hérissons et autres petits mammifères apprécieront cet espace.

Nous avons également décidé de semer dans certains massifs des mélanges de fleurs appréciées par les oiseaux, les papillons ou les abeilles.

SIVOM DES CANTONS DE VIGY ET MONTIGNY-NORD CONCOURS DU FLEURISSEMENT

Depuis plusieurs années, le SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord organise un concours du fleurissement.

Doté de nombreux prix ce concours est ouvert à tous les habitants des communes du SIVOM. Les personnes qui souhaitent s'inscrire, sont invitées à se faire connaître en téléphonant au siège du Sivom en mairie de Vigy ☎ 03.87.77.91.27 **avant le 13 juillet 2016 ou de préférence** par mail à l'adresse suivante : metis.57@orange.fr. Une photo de leurs réalisations devra être envoyée par mail ou par courrier avant le 20 août 2016.

